

---

## Quelle valorisation des paysages agricoles en milieu périurbain ?

---

**Noms des intervenants :** Yves Petit-Berghem (ENSP Versailles) et Jacques Méry (INRAE)

**Animatrice :** Alice Lucas (T&C) / **Secrétaire :** Julie Quélet (VGP)

### Liste non-exhaustive des participant.e.s

- Lucie Lebens (Mairie d'Igny)
- Marie Boulat (Triangle Vert)
- Léocadie Pelbois (CAUE 91)
- Athena Hicks (CC Val d'Essonne)
- Karl Crochart (CESE Essonne)

### Principaux éléments de l'atelier :

- Le paysage agricole provoque un effacement de la dichotomie ville/campagne. Un paysage est toujours sous tension car il cristallise des enjeux multiples et parfois contradictoires.
- Valoriser, c'est rechercher des valeurs partagées, c'est une médiation entre le social et l'environnement. Ces valeurs peuvent être multiples : économiques, sociales, environnementales et permettent de rendre compte des améliorations ou des dégradations des paysages. La recherche de valeurs communes conduit généralement à rechercher des objectifs de qualité paysagère.
- Certains paysages sont plus recherchés que d'autres, il peut y avoir une forte demande de paysages agricoles en milieu péri-urbain. Or, la valeur immobilière d'un bien est taxée par le département de 4,5% lors de sa vente. S'il y a surcote quand il est à proximité d'un paysage agricole apprécié, la surcote s'applique aussi à la taxe et c'est le département qui en bénéficie, pas l'activité agricole
- Il existe différents types de biens : Bien privé / Bien public / Bien rival
- Il faudrait penser à quantifier et pourquoi pas à faire payer des services écosystémiques
- Peut-on valoriser des paysages "ordinaires"? Les paysages ordinaires sont à différencier des paysages remarquables ou exceptionnels intégrés dans des dispositifs de protection ou de conservation.
- Convention citoyenne sur les usages de la forêt francilienne
- Il convient de favoriser les rencontres entre acteurs pour mettre en commun les usages et enjeux. Ces rencontres peuvent conduire à la mise en place d'ateliers

### Compte-rendu des échanges

#### Partie présentation

**1° Définition de paysage :** "Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations" (convention

européenne du paysage). Cette convention tenue à Florence en octobre 2000 a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine

Paysage agricole → effacement de la dichotomie "ville/campagne" ? Nous pouvons avoir des paysages agricoles aujourd'hui en ville ou en bordure des villes (paysages agriurbains).

Enjeux = nourrir, maintenir un cadre de vie, préserver du foncier, développer des aménités<sup>1</sup> (vie, loisirs...) → Cela résulte souvent par un **paysage sous tension au regard des enjeux multiples**, parfois contradictoires.

**Définition valorisation** : valoriser un bien commun = recherche de valeurs partagées (productive, écologique, esthétique, patrimoniale, récréative...)

→ médiation entre social et environnement, mais aussi impulsé par les politiques publiques, par exemple ZPNAF du Plateau de Saclay, charte et programme d'action

2° Quelle "économie" du paysage ? Pas un bien type "pomme de terre" ! Un paysage recherché peut avoir une valeur plus tangible.

- **Bien privé : Une chambre avec vue sur mer, lieu accessible par une grotte...**
- **Bien public : paysage de montagne (difficile à rendre exclusif)**
- **Bien rival : Calanques accessibles sur réservation/avec des quotas**

Demande paysagère en ville : surcote immobilière si à proximité de paysages agricoles (taxée par département - droit de mutation - sur chaque vente à la hauteur de 4,5%). Pourquoi pas un retour aux agriculteurs ? Internalisation d'une externalité positive. Mais les agriculteurs peuvent aussi vendre des terres agricoles et donc participer d'une certaine manière à la transformation / dégradation des paysages agricoles.

### **Discussion, questions, réponses**

Les participants évoquent les projets de leur territoire et leurs réflexions sur le sujet.

- Verdissement de la PAC mais critère surface toujours dominant
- Igny : installation d'un maraîcher, désimperméabilisation, sensibilisation ...
- Quantification des services écosystémiques. C'est une démarche difficile car tout n'est pas quantifiable, en particulier les services culturels auxquels se rapportent les paysages.
- Consentement à payer, expérimentation possible (attention aux biais cognitifs)
- Ingénierie écologique (importante aujourd'hui dans les programmes de renaturation)
- Paiement pour services environnementaux ? (question non développée)
- Projet de haies de Terre et Cité : biodiversité clé d'entrée pour trouver des financements, filière bois pas encore existante, services écosystémiques qui ont leur valeur même sans quantification sur un marché
- Filière bois le long des bassins versants des rivières du territoire (bois énergie?) Attention aux particularités des forêts périurbaines franciliennes (des forêts souvent très fréquentées, l'exploitation doit être bien pensée et comprise par les usagers)
- Accessibilité des paysages (pour les personnes à mobilité réduite par exemple). Les paysages doivent être aménagés dans ce sens, ce qui implique de faire les bons choix de matériaux, de bien calibrer les cheminements, de prendre en compte certains handicaps (par exemple des

---

<sup>1</sup> Au sens strict, les aménités sont les éléments naturels de l'espace représentant un attrait pour les habitants, permanents ou temporaires.

aménagements spécifiques pour les déficients visuels, ce qui pousse les concepteurs à travailler sur les autres sens en lien avec la perception du paysage).

**Question** : Peut-on valoriser tous les paysages même ceux qualifiés d'ordinaires ?

**Réponse** : Cela passe par une demande de la société, par exemple une demande de nature, de biodiversité, d'espaces accessibles... Cette demande peut venir des acteurs du territoire, de la pédagogie du paysage (volonté de transmettre ces valeurs que l'on accorde aux paysages)... Par exemple, une Convention citoyenne sur les usages de la forêt francilienne a été mise en place.

Il existe différentes formes de valorisation : mettre en valeur, financer... C'est aussi différent selon le territoire sur lequel on se situe → atlas des paysages, typologie fine permet de diagnostiquer un territoire, puis d'identifier des enjeux liés à la mise en valeur des paysages

**Favoriser les rencontres entre acteurs pour mettre en commun les différents usages et enjeux.** Un paysage est un lieu d'expérimentation. Et un lieu où se discute un projet dessinant l'avenir d'un territoire

MAEC<sup>2</sup> agriculteurs : métier transformé (pas que de la production?)

---

<sup>2</sup> Mesures agroenvironnementales et Climatiques de la PAC